

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2021**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15
Absents	2
Pouvoir	2

L'an deux mil vingt et un
Le huit avril , à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 2 avril 2021
Date d'affichage : 2 avril 2021

Présents : BONCOMPAIN G – PEYRARD P- FAYE E- VERNET M –BARRET P –PERAT
JC- MORIN R - BERTOLINI C- BUTIN I – DEVIDAL L –DEVIDAL P- KERTZINGER P
MONDON I -

Absents excusés : CHASSAGNEUX Nicolas – PEYRARD Catherine

Pouvoirs : Catherine PEYRARD donne pouvoir à Roger MORIN

Nicolas CHASSAGNEUX donne pouvoir à Monique VERNET

Secrétaire : Laure DEVIDAL

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des 3 taxes**
- **Budget communal M14**
 - Approbation du compte de gestion
 - Approbation du compte administratif
 - Affectation de résultats
 - Vote du budget
- **Budget lotissement le Pré du Gareton M4**
 - Approbation du compte de gestion
 - Approbation du compte administratif
 - Affectations de résultats
 - Vote du budget

- Approbation du PLUI
- Choix des entreprises pour dépôt et toilettes publiques (menuiserie – plâtrerie-peinture)
- Avancement de grade

Le compte-rendu du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité

Suite à l'appel de fond de l'office notarial de SAINT-GALMIER et CHAZELLES-SUR-LYON, (Maître Philippe BRUNEL) pour la maison IGONIN, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la signature de l'acte d'achat par Mr le Maire ainsi que tous les autres documents concernant cette acquisition pour un prix de 154 000 € décomposé en :
 - 150 000 € pour le prix d'achat et frais d'agence tel qu'indiqué dans la délibération N°9-2021
 - 4 000 € de frais d'achat

**OBJET : BUDGET COMMUNAL M14
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

DEL 17-2021

Monsieur Philippe PEYRARD, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 contenus dans le Compte Administratif 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

₪ Titres de recettes émis	:	442 724.52 €
- Mandats dépenses émis	:	376 292.89 €
- Résultat de l'exercice 2020 excédent	:	66 431.63 €
- Résultat de clôture 2019 reporté excédent :		436 149.20 €
- Résultat excédent EP :		69 123.58 €
- Résultat de clôture exercice 2020 excédent :		571 704.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

₪ Titres de recettes émis	:	148 537.25 €
- Mandats dépenses émis	:	138 746.29 €
- Résultat de l'exercice 2020	:	9 790.96 €
- Résultat de clôture 2019 reporté déficit	:	- 5 825.87 €
- Résultat excédent EP	:	27 529.36 €
- Résultat de clôture exercice 2020	:	31 494.45 €

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	0 €
- Dépenses	:	3500 €

Les résultats obtenus pour l'exercice budgétaire 2020 sont conformes au Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal de Montbrison.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2020 ainsi présenté.
- APPROUVE l'état des restes à réaliser et crédits à reporter (Dépense 3500 €)

- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : BUDGET COMMUNAL M14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020	DEL 18-2021
--	--------------------

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 contenus dans le Compte de Gestion 2020 établi par le Trésorier municipal de Montbrison :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

_Titres de recettes émis	:	442 724.52 €
-Mandats dépenses émis	:	376 292.89 €
-Résultat de l'exercice 2020 excédent	:	66 431.63 €
-Résultat de clôture 2019 reporté excédent :		436 149.20 €
- Résultat excédent EP :		69 123.58 €
-Résultat de clôture exercice 2020 excédent :		571 704.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

_Titres de recettes émis	:	148 537.25 €
- Mandats dépenses émis	:	138 746.29 €
- Résultat de l'exercice 2020	:	9 790.96 €
- Résultat de clôture 2019 reporté déficit	:	- 5 825.87 €
- Résultat excédent EP	:	27 529.36 €
- Résultat de clôture exercice 2020	:	31 494.45 €

Monsieur le Maire dit que ce compte de gestion , visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : BUDGET COMMUNAL M14 AFFECTATION DU RESULTAT 2020	DEL 19-2021
---	--------------------

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	442 724.52 €
- Mandats dépenses émis	:	376 292.89 €
- Résultat de l'exercice 2020 excédent	:	66 431.63 €
- Résultat de clôture 2019 reporté excédent :		436 149.20 €
- Résultat excédent EP :		69 123.58 €
- Résultat de clôture exercice 2020 excédent :		571 704.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis	:	148 537.25 €
- Mandats dépenses émis	:	138 746.29 €
- Résultat de l'exercice 2020	:	9 790.96 €
- Résultat de clôture 2019 reporté déficit	:	- 5 825.87 €
- Résultat excédent EP	:	27 529.36 €
- Résultat de clôture exercice 2020	:	31 494.45 €

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	0
- Dépenses	:	3500 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 0

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte R1068 de la section d'investissement au budget primitif 2021 et propose de reporter la totalité au compte R002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2021 pour 571 704.41 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter la totalité de 571 704.41 € au compte R002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2021.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2021 COMMUNE M14	DEL 20-2021
---	-------------

Monsieur le Maire présente et commente à l'assemblée le budget Commune M14 pour l'année 2021, à savoir :

Section de Fonctionnement

-

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	979 099.00	407 394.59
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	571 704.41
Total de la section de fonctionnement		979 099.00	979 099.00

Section d'Investissement

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget	570 370.00	542 375.55
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 500.00	0
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	31 494.45
Total de la section d'Investissement		573 870.00	573 870.00

Total du budget

Dépenses	Recettes
1 552 969.00	1 552 969.00

Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal 2021.

OBJET : VOTE DES TAXES COMMUNALES

DEL 21-2021

L'an dernier, en 2020, nous n'avons pas augmenté le taux des taxes (année COVID). Cette année 2021 (année partiellement COVID), il a été décidé, à l'unanimité, d'augmenter de 0.25 %.

Ces taux pour 2021 seraient donc :

	2020	2021
Taxe Foncière Bâtie	15.52% + 15.30%(départ) = 30.82 %	30.89 %
Taxe Foncière non Bâtie	38.52 %	38.61 %

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve les taux 2021 tels que proposés ci-dessus.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Philippe PEYRARD, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 contenus dans le Compte Administratif 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	14 814.12 €
- Mandats dépenses émis	:	14 814.12 €
- Résultat de l'exercice 2020	:	0
- Résultat de clôture 2019 reporté	:	0
- Résultat de clôture exercice 2020	:	0

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis	:	0
- Mandats dépenses émis	:	14 814.12 €
- Résultat de l'exercice 2020 déficit	:	- 222 326.90 €
- Résultat de clôture 2019 reporté	:	207 512.78 €
- Résultat de clôture exercice 2020 déficit	:	- 222 326.90 €

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	0 €
- Dépenses	:	- 222 326.90 €

Les résultats obtenus pour l'exercice budgétaire 2020 sont conformes au Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal de Montbrison.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2020 ainsi présenté.
- APPROUVE l'état des restes à réaliser et crédits à reporter :
222 326.90 €
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 contenus dans le Compte de Gestion 2020 établi par le Trésorier municipal de Montbrison :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	14 814.12 €
- Mandats dépenses émis	:	14 814.12 €
- Résultat de l'exercice 2020	:	0

- Résultat de clôture 2019 reporté : 0
- **Résultat de clôture exercice 2020 : 0**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis : 0
- Mandats dépenses émis : 14 814.12 €
- Résultat de l'exercice 2020 déficit : - 222 326.90 €
- Résultat de clôture 2019 reporté : 207 512.78 €
- **Résultat de clôture exercice 2020 déficit : - 222 326.90 €**

Monsieur le Maire dit que ce compte de gestion , visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4 AFFECTATIONS DU RESULTAT 2020
--

DEL 24-2021

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis : 14 814.12 €
- Mandats dépenses émis : 14 814.12 €
- Résultat de l'exercice 2020 : 0
- Résultat de clôture 2019 reporté : 0
- **Résultat de clôture exercice 2020 : 0**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis : 0
- Mandats dépenses émis : 14 814.12 €
- Résultat de l'exercice 2020 déficit : - 222 326.90 €
- Résultat de clôture 2019 reporté : 207 512.78 €
- **Résultat de clôture exercice 2020 déficit : - 222 326.90 €**

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes : 0 €
- Dépenses : - 222 326.90 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter :

- La totalité du résultat d'investissement 2020 sur le budget prévisionnel 2021, soit - 222 326.90 € compte R001

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2021 LOTISSEMENT M4	DEL 25-2021
---	-------------

Monsieur le Maire présente et commente à l'assemblée le budget Lotissement M4 pour l'année 2021, à savoir :

Section de Fonctionnement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	428 809.00	428 809.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00
	Total de la section de fonctionnement	428 809.00	428 809.00

Section d'Investissement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget	50 000.00	272 327.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	222 327.00	0.00
	Total de la section d'Investissement	272 327.00	272 327.00

Total du budget

Dépenses	Recettes
701 136.00	701 136.00

Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif « lotissement le Pré du Gareton » pour l'année 2021.

OBJET : APPROBATION DU PLUI
Avis favorable avec réserves

DEL 26-2021

URBANISME PLUI – avis favorable avec réserves

- Vu l'arrêt du PLUI prononcé au conseil communautaire du 26/01/2021
- Vu les 3 réunions internes faites depuis cette date par la commission Urbanisme du conseil municipal de Margerie Chantagret
- Vu la réunion faite le 18/03/2021 entre le service planification urbaine de LFA et la commission urbanisme de Margerie Chantagret.
- Vu l'obligation de donner une réponse à LFA avant le 26/04/2021 au sujet du PLUI
- Considérant le vote du conseil municipal de Margerie Chantagret, par 2 fois, **contre le PLH**, délibération 70-2018 du 25 octobre 2018 et délibération 1-2019 du 31 janvier 2019.
- Considérant que le PLUI découlant du PLH propose une superficie communale urbanisable trop restreinte et pas en accord avec la dynamique de la commune.
- Considérant, en particulier, que la zone de densification dite du Suchet, du fait de sa topographie, de son manque d'accessibilité et de son aspect multipropriétaires que nous connaissons comme non-vendeurs ne portera pas les espoirs du PLUI en termes de nombre de logements
- Considérant que malgré tout il faut avancer positivement sur le dossier du PLUI

Le conseil municipal de Margerie Chantagret après avoir délibéré lors de son conseil municipal du 08/04/2021, à l'unanimité, donne son **accord avec réserves** au PLUI arrêté lors du conseil communautaire du 26 01 2021 à la condition que les points suivants soient revus favorablement par LFA de façon à compenser très légèrement les importants désagréments du PLUI proposé à la commune :

1. Parcelles à passer en zone A : N° A1456 d'une superficie de 1326 m² et N° B515 d'une superficie de 960 m² (total 2286 m²).
2. Parcelles à passer en zone U2 : N° A916 et pour partie N° A918 d'une superficie d'environ 944 m² et pour partie N° A1377 & A1381 d'une superficie d'environ 1320 m² (total 2264 m²)
3. Création d'une aire de service pour camping-cars sur les parcelles A997, A1142 et B561 appartenant à la commune pour une superficie de 1635 m² actuellement en zone de loisirs.
4. Réservation pour la création d'un Cheminement Doux (CD) à la suite de la note d'enjeux de la revitalisation du centre bourg élaborée par le collectif d'architecte « Pari des Mutations Urbaines » (PMU) en 2019 entre la route de St Jean et l'école communale. 2m de large X 220 m de long sur les parcelles A973, A974, A1111 et A1141.
5. Réservation pour la création d'un CD à la suite de la note d'enjeux de PMU entre le chemin de la Gardette et l'école communale. 2m de large X 150m de long sur la parcelle A1341.
6. Réservation pour la création d'un CD à la suite de la note d'enjeux de PMU entre le bourg de Margerie et le hameau de la Pazaude le long de la RD102. 2m

de large X 250 m de long sur les parcelles A 656, 657, 658, 662, 1245, 1241, 1243 et 696

7. Deux maisons existantes manquantes sur les parcelles A1286 et A918.

8. Suppression de l'emplacement réservé N° 4, sur les parcelles B202 et 652.

OBJET : Choix des entreprises pour dépôt et toilettes publiques
(menuiserie – plâtrerie – peinture)

DEL 27-2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour l'aménagement du dépôt communal et les toilettes publiques :

MENUISERIE

- MBS Menuiserie..... 5 940.00 € HT
- POMMIER Michel..... 4 237.00 € HT
- TRONEL Gabriel..... 3 234.00 € HT
-

PLATRERIE/PEINTURE

- LC Bâti/Rénov..... 8 508.00 € HT
- BN Plâtrerie..... 7 620.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité , décide de retenir :

- **TRONEL Gabriel pour..... 3 234.00 € HT**
- **BN Plâtrerie pour..... 7 620.00 € HT**

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2eme CLASSE

DEL 28-2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il rappelle à l'assemblée délibérante la saisine du Comité Technique Paritaire effectuée le 26/03/2021 pour :

- la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{eme} classe d'une durée hebdomadaire de 23h/35 h pour la filière technique de la collectivité et
- la création d'un poste d'Adjoint technique territorial **PRINCIPAL de 2^{eme} classe** d'une durée hebdomadaire de 23h/35h pour la filière technique de la collectivité

afin de promouvoir à l'avancement de grade de Mme ROSA Araci

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26/03/2021 , Madame Araci ROSA sera nommée adjoint technique territorial principal de 2^{eme} classe à compter du 1er mai 2021, à temps non complet à raison de 23h hebdomadaires.

Sa rémunération sera basée sur le 6^{eme} échelon de l'échelle C2 avec un indice brut de 387 et un reliquat d'ancienneté dans l'échelon de 5 mois et 14 jours.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- valide la saisine effectuée auprès du Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe .
- valide la saisine effectuée auprès du Comité Technique Paritaire pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial PRINCIPAL de 2^{ème} classe.
- accepte l'avancement de grade de Mme ROSA Araci au 1^{er} mai 2021, avec la nouvelle situation définie ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2eme CLASSE**

DEL 29-2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il rappelle à l'assemblée délibérante la saisine du Comité Technique Paritaire effectuée le 26/03/2021 pour :

- la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 24h/35 h pour la filière technique de la collectivité et
- la création d'un poste d'Adjoint technique territorial **PRINCIPAL de 2^{ème} classe** d'une durée hebdomadaire de 24h/35h pour la filière technique de la collectivité afin de promouvoir à l'avancement de grade de Mme RODRIGUES Véronique

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26/03/2021 , Madame Véronique RODRIGUES sera nommée adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1er mai 2021, à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires.

Sa rémunération sera basée sur le 6^{ème} échelon de l'échelle C2 avec un indice brut de 387 et un reliquat d'ancienneté dans l'échelon de 4 mois et 24 jours.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- valide la saisine effectuée auprès du Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe .
- valide la saisine effectuée auprès du Comité Technique Paritaire pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial PRINCIPAL de 2^{ème} classe.
- accepte l'avancement de grade de Mme Véronique RODRIGUES au 1^{er} mai 2021, avec la nouvelle situation définie ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2eme CLASSE**

DEL 30-2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il rappelle à l'assemblée délibérante la saisine du Comité Technique Paritaire effectuée le 26/03/2021 pour :

- la suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 24h/35 h pour la filière administrative de la collectivité et
- la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial **PRINCIPAL de 2^{ème} classe** d'une durée hebdomadaire de 24h/35h pour la filière administrative de la collectivité afin de promouvoir à l'avancement de grade de Mme Chantal GRANGY

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26/03/2021 , Madame Chantal GRANGY sera nommée adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1er mai 2021, à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires.

Sa rémunération sera basée sur le 7^{ème} échelon de l'échelle C2 avec un indice brut de 404 et un reliquat d'ancienneté dans l'échelon de 1 an 2 mois et 22 jours.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- valide la saisine effectuée auprès du Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe .
- valide la saisine effectuée auprès du Comité Technique Paritaire pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial PRINCIPAL de 2^{ème} classe.
- accepte l'avancement de grade de Mme GRANGY Chantal au 1^{er} mai 2021, avec la nouvelle situation définie ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.